

**EXPOSÉ DES MOTIFS  
N°487-26.10**

**Objet:**

**REQUALIFICATION DU CHEMIN DANIEL-IHLY, CHEMIN DE CREDO ET  
DE L'ESPACE VEGETAL TRANSVERSAL**



**«CREDIT D'INVESTISSEMENT»**

Service de l'aménagement du territoire  
Lancy, le 8 octobre 2026 /EBA/MDE

## **Sommaire**

|     |                              |   |
|-----|------------------------------|---|
| 1.  | Introduction .....           | 3 |
| 2.  | Contexte et historique ..... | 4 |
| 2.1 | Historique .....             | 4 |
| 2.2 | Périmètre du projet.....     | 5 |
| 3.  | Enjeux et objectifs.....     | 5 |
| 4.  | Appel d’offres .....         | 6 |
| 5.  | Plan financier.....          | 7 |
| 5.1 | Honoraires .....             | 7 |
| 5.2 | Divers.....                  | 7 |
| 5.3 | Recettes .....               | 7 |
| 5.4 | Montant du crédit .....      | 7 |
| 6.  | Planning intentionnel.....   | 8 |

## 1. Introduction

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux,

Le message qui vous est soumis concerne le lancement d'un mandat d'étude pour le réaménagement du chemin Daniel Ihly et du chemin du Crédo et d'un espace interstitiel entre quatre bâtiments d'habitations situé dans le quartier des Marbriers.

L'arrivée imminente de la Voie Verte sur le chemin des Tattes-Brûlées à proximité immédiate des chemins inclus dans cette étude encourage une requalification et redéfinition de ces espaces afin de servir au mieux les besoins des Lancéennes et Lancéens. Celle-ci comprendra un volet paysager, de mobilité, d'ingénierie civil et d'environnement porté par un groupement multidisciplinaire.

Elle aura pour but proposer un avant-projet qui pacifie et hiérarchise les espaces de circulation, améliore la qualité paysagère du lieu et la convivialité du quartier.

Le SAT a lancé un appel d'offres pour les phases d'étude préliminaire et d'avant-projet en mai 2026 qui a obtenu 4 réponses de qualité. Le dossier le plus avantageux a été adjudgé.

Il est proposé au Conseil Municipal de voter ce budget d'étude pour un montant de 313'000.- chf TTC

Considérant ce qui précède, le Conseil administratif sollicite auprès du Conseil municipal le crédit nécessaire au lancement de cette étude.

En vous souhaitant bonne lecture du document, je profite de l'occasion pour remercier l'ensemble des intervenant-es à ce dossier pour leur participation à l'établissement du présent exposé.

Le Conseiller administratif  
délégué à l'Aménagement du territoire

Damien BONFANTI

## 2. Contexte et historique

### 2.1 Historique

Le projet s'inscrit dans la continuité du PDQ Les Marbriers validé en 2007 par le Conseil d'Etat puis des objectifs identifiés par le PDcom de 2020 au sein de la fiche sectorielle 01. Marbriers. Il est également en lien direct avec la démarche participative organisée avec les habitants du quartier dans le cadre de l'établissement du Masterplan des Marbriers en 2024.



Figure 1 – Masterplan des Marbriers 2024

## 2.2 Périmètre du projet

Le parcellaire concerné est très morcelé et relève en majorité du domaine public et privé communal (18 parcelles). Huit parcelles appartiennent à l'Etat et onze sont actuellement privées. Des cessions au domaine public sont inscrites dans les PLQ.

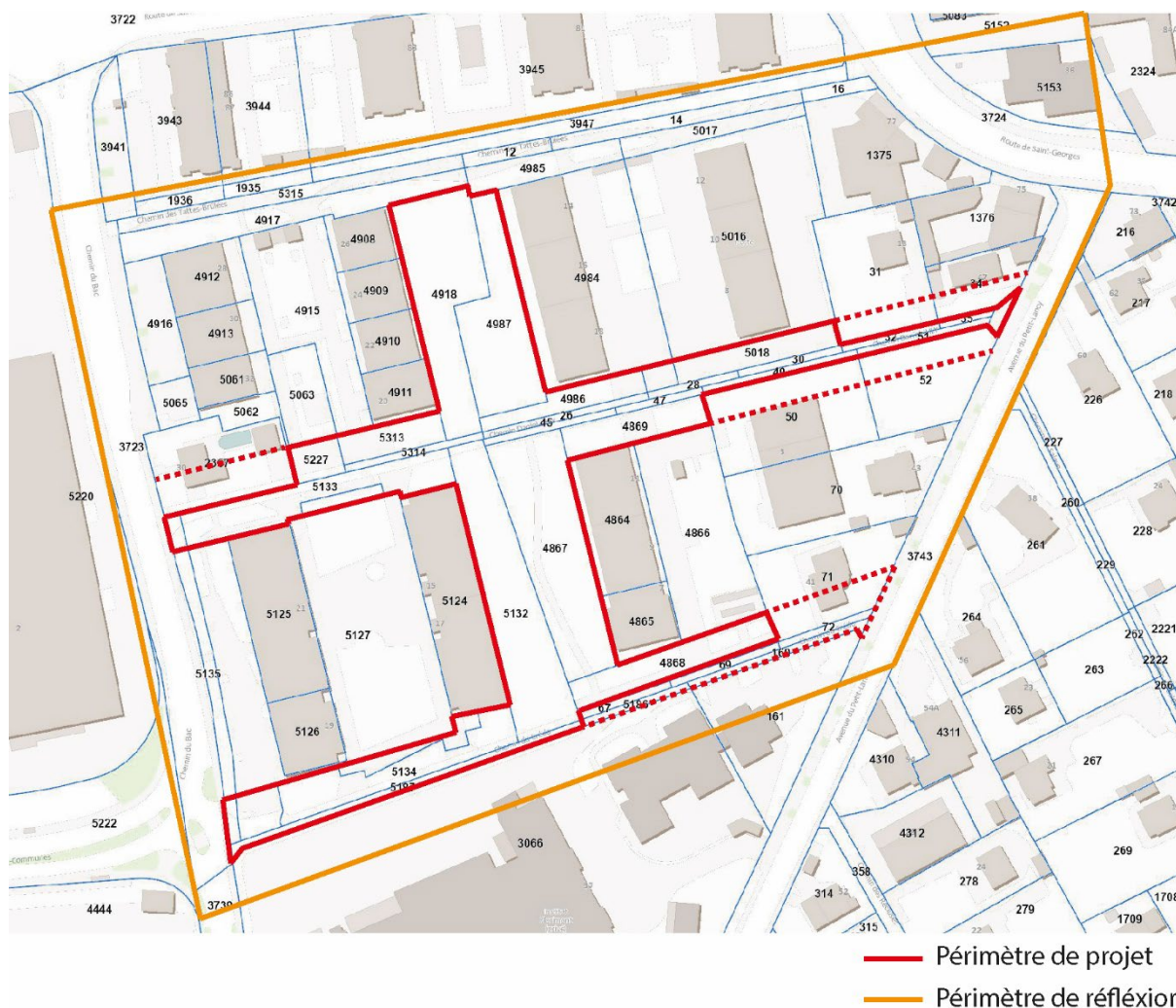


Figure 2 – Parcelles proposées à l'étude.

Les lignes rouges représentent le périmètre d'intervention avec en traitillés l'emprise idéale des aménagements sur des parcelles non maîtrisées à ce jour.

Des cessions et acquisitions sont en cours pour maîtriser l'ensemble du foncier concerné.

## 3. Enjeux et objectifs

Le fonctionnement actuel du quartier montre une coexistence entre différents usages – logement, services, mobilité, espaces verts – mais avec des tensions liées à la circulation et au stationnement. La hiérarchie des espaces publics reste parfois floue, et la cohabitation entre piétons, cyclistes et automobiles peut générer des conflits d'usage.

La requalification de la voirie et des cheminements représente donc une opportunité pour :

- Pacifier les déplacements.
- Clarifier la hiérarchie entre modes de transport.
- Améliorer la qualité paysagère.
- Renforcer le réseau écologique urbain (végétalisation, sol perméable, gestion vertueuse EP, etc.)

La requalification de la zone végétale centrale représente une opportunité pour :

- Renforcement le réseau écologique urbain.
- Accroître l'îlot de fraîcheur dans le quartier
- Renforcer la convivialité et l'identité du quartier (jardins participatifs existants).

Toutes les opportunités d'intégrer les objectifs du Plan Climat Lancy seront étudiées notamment celles concernant l'aménagement du territoire (T1, T2, T3, T5, T6, et T7). Celles du Guide d'aménagement pour la qualité des espaces libres de la Ville de Lancy, du Plan Directeur communal, ainsi que toutes les directives cantonales et communales seront intégrées.

#### 4. Appel d'offres

Un appel d'offres, procédure sur invitation, a été organisé avec cinq bureaux d'architecture du paysage. Quatre bureaux ont proposé une offre, un candidat a renoncé.

Les critères d'adjudication sont :

|                         |      |
|-------------------------|------|
| Prix                    | 30 % |
| Approche méthodologique | 20 % |
| Planning d'étude        | 25 % |
| Organisation            | 20 % |
| Nombre d'heures         | 10 % |

A l'issue du processus d'analyse des offres, l'offre du groupement constitué de Pleineterre paysage et communication sarl, OU3 SA, BMG solution SA, et Trafitec ingénieurs conseils SA s'est révélée la plus avantageuse. Cette offre est également la moins disante.

## 5. Plan financier

### 5.1 Honoraires

|                                                                                                                 |               |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| Equipe pluridisciplinaire (Architecte paysagiste, ingénieur civil, ingénieur environnement, ingénieur mobilité) | 171'728.- CHF |
| Géomètre                                                                                                        | 30'000.- CHF  |
| Spécialistes (pédologie, arboriste...)                                                                          | 40'000.- CHF  |
| Graphiste                                                                                                       | 10'000.-CHF   |
| Actes notariés                                                                                                  | 20'000.- CHF  |
| Divers sondages                                                                                                 | 10'000.- CHF  |

### 5.2 Divers

|                          |              |
|--------------------------|--------------|
| Tirages et reproductions | 6'000.- CHF  |
| Divers et imprévus       | 25'000.- CHF |

|                             |                      |
|-----------------------------|----------------------|
| <b>TOTAL TTC (TVA 8.1%)</b> | <b>312'728.- CHF</b> |
|-----------------------------|----------------------|

### 5.3 Recettes

Une partie des coûts de l'étude et de la réalisation pourra faire l'objet d'une subvention par le Fonds Intercommunal d'Équipement (FIE) et par le Fonds Intercommunal pour le Développement Urbain (FIDU). Nous ne sommes actuellement pas en mesure de chiffrer les subventions susceptibles d'être octroyées.

### 5.4 Montant du crédit

Le montant du crédit sollicité est de **CHF 313'000.- TTC**

Le projet fait partie des projets inscrits au budget investissement 2026 pour le développement des espaces publics lancéens, avec une intention de crédit de 200'000.- CHF.

Depuis l'inscription du projet au budget investissement 2026, le périmètre a été augmenté d'un tiers avec l'intégration de l'espace végétalisé central. Cet espace végétalisé aurait fait l'objet d'une intention de crédit d'étude du SE en 2027. Les deux projets ont été fusionnés par soucis de rationalité.

## 6. Planning intentionnel

|                                           |                  |
|-------------------------------------------|------------------|
| Consultation de mandataires               | mi-mai 2026      |
| Adjudication de l'offre                   | Août 2026        |
| Entrée en matière au Conseil municipal    | 8 octobre 2026   |
| Commission de l'aménagement du territoire | 28 octobre 2026  |
| Commission des finances                   | 9 novembre 2026  |
| Vote du Conseil municipal                 | 19 novembre 2026 |
| Lancement du mandat                       | Janvier 2027     |